



LE RAPPORT FINAL SUR L'EXAMEN DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE DU CANADA



L'information contenue dans cette publication ou ce produit peut être reproduite en totalité ou en partie et par n'importe quel moyen, pour des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, à moins d'indication contraire.

Nous vous demandons :

de faire preuve d'une diligence raisonnable pour vous assurer de l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer à la fois le titre complet du matériel reproduit, ainsi que son auteur;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que ladite reproduction n'a pas été produite en collaboration avec le gouvernement du Canada ou avec son approbation.

Il est interdit de reproduire et de distribuer ce document à des fins commerciales, sauf avec l'autorisation écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le ministère de la Justice du Canada à : www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
Représentée par la ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2019

ISBN 978-0-660-31736-6
No Cat. J4-94/2019F-PDF

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Message du ministre | 4 |
| Introduction | 5 |
| Notre engagement | 6 |
| Ce que nous avons entendu : les problèmes | 9 |
| Ce que nous avons entendu : les solutions possibles | 10 |
| Ce que nous faisons déjà | 12 |
| Messages clés des Canadiens et Canadiennes | 14 |
| Conclusion | 15 |

MESSAGE DU MINISTRE

En 2015, dans le cadre du mandat donné à la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, le gouvernement a entrepris un vaste examen du système de justice pénale canadien pour s'assurer que ce dernier est juste, équitable et empreint de compassion et qu'il favorise la sécurité, le bien-être et la prospérité de la société canadienne. Bien que le système de justice pénale possède de nombreuses forces, il reste encore bon nombre de difficultés à résoudre. La modernisation du système, de manière à ce qu'il reflète les besoins et les attentes des Canadiens, est une question d'une importance capitale pour notre pays et pour le bien-être de ses citoyens.

Je suis fier de présenter le rapport final sur l'examen du système de justice pénale du gouvernement du Canada. Ce rapport regroupe les idées et les opinions de milliers de Canadiens sur la façon d'améliorer le système.

Il était fondamental dans le cadre de ce processus de consulter à grande échelle. Ces trois dernières années, des gens dans tout le pays ont pu donner leur point de vue et faire des commentaires au moyen de diverses plates formes.

Les consultations ont commencé par une série de tables rondes tenues dans chaque province et territoire, qui ont réuni des experts des intervenants, des procureurs de la Couronne, des avocats de la défense, des dirigeants autochtones, des universitaires, des défenseurs des droits des victimes, des partisans de la justice réparatrice et des représentants des systèmes de soutien communautaire de première ligne. Ces représentants étaient issus de différents domaines, tels que la santé mentale, le logement et les autres systèmes d'aide sociale. En mars 2018, un rapport [Ce que nous avons entendu – Transformer le système canadien de justice pénale](#) a été rendu public.

La participation du public canadien a été un autre aspect important de cet examen d'une grande portée. À la fin de 2017, le ministère de la Justice a lancé la plus vaste consultation publique qu'il n'ait jamais tenue concernant le système de justice pénale. Cette consultation prévoyait une campagne de mobilisation en ligne et sur les médias sociaux. Un [rapport](#) résumant ce qui a été entendu lors de cette consultation publique a été publié en avril 2019.

À la suite des deux premières étapes de consultation, il est apparu évident qu'il fallait adopter une approche multisectorielle pour apporter un changement significatif et durable. Le ministère de la Justice a donc collaboré avec l'Institut de recherche en politiques publiques en vue d'organiser quatre tables rondes auprès des intervenants et de produire une série d'articles dans la publication numérique de l'organisme, intitulée *Options politiques*. Les tables rondes et les articles ont porté principalement sur la façon dont le système de justice pénale pourrait mieux soutenir les autres structures sociales et s'y greffer en vue d'obtenir de meilleurs résultats.

Dans l'ensemble, tous s'entendent pour dire que des changements importants doivent être apportés au système. Les participants ont convenu que le système devrait être fondé sur le respect, l'équité, la collaboration, la compassion et l'inclusion. Les gens devraient y être tenus responsables de leurs actes, et les acteurs du système devraient travailler en collaboration avec ceux d'autres secteurs pour favoriser la réadaptation des délinquants, prévenir la criminalité et réparer le tort causé par cette dernière. Modifier la détermination de la peine, accroître le recours à la justice réparatrice, adopter une approche plus axée sur la victime et plus sensible au traumatisme qu'elle a vécu, améliorer notre compréhension de ce qui se passe dans le système et notre capacité de surveiller les progrès réalisés et mettre l'accent sur les causes profondes de la criminalité sont des mesures qui ont été plusieurs fois suggérées afin de transformer le système.

Grâce à la contribution des Canadiens, une grande partie du travail préparatoire a été effectuée en vue de poursuivre la réforme de la justice pénale. J'aimerais remercier les milliers de Canadiens qui ont pris le temps de se pencher sur ces questions d'importance. Bien que l'examen officiel soit maintenant terminé, je suis convaincu que le dialogue sur la réforme se poursuivra et que cet examen sert de fondement pour régler certains des problèmes les plus complexes auxquels le système de justice pénale doit faire face.

L'honorable David Lametti

Ministre de la Justice et procureur général du Canada

INTRODUCTION

Le système de justice pénale du Canada, qui est l'un des meilleurs au monde, est un modèle pour les autres pays et une source de fierté pour les Canadiens. Il repose sur des bases solides, mais il est aux prises avec de nombreux problèmes. Un changement s'impose.

Depuis de nombreuses années, la criminalité et la gravité des crimes diminuent. De façon générale, les Canadiens se sentent en sécurité. Cependant, notre système de justice pénale est devenu inefficace et se retrouve parfois paralysé par les retards accumulés. Selon certains, le *Code criminel* fournit un éventail disparate de dispositions, qui ne reflètent pas la réalité d'aujourd'hui.

Entre temps, certains problèmes sont devenus plus apparents et plus préoccupants, en particulier la surreprésentation dans le système des Autochtones et des personnes issues des populations vulnérables et marginalisées. Le système que nous avons aujourd'hui est parfois mal outillé pour répondre aux besoins de ceux appelés à y entrer.

Parallèlement, les victimes et les survivants d'actes criminels sont nombreux à être désillusionnés et déçus par le système de justice pénale. Bien que certains progrès aient été réalisés en ce qui concerne les droits des victimes, bon nombre d'entre elles n'ont toujours pas confiance dans le système. Certaines ont le sentiment que leur expérience du système fait d'elles de nouvelles victimes. Nous devons faire plus afin de traiter les victimes et les survivants d'actes criminels avec obligeance, compassion et respect.

Nous devons également trouver des façons nouvelles et améliorées de répondre aux enjeux émergents. Une réforme est nécessaire pour garantir à long terme la justice et la sécurité pour tous.

Conscient de ces problèmes, le gouvernement du Canada a fait de l'examen du système de justice pénale une priorité absolue de sa politique en matière de justice. La lettre de mandat adressée à la ministre de la Justice en 2015 indiquait qu'un examen devrait être effectué pour examiner et étudier un certain nombre de questions importantes, dont les suivantes :

- Notre système de justice pénale permet-il de rendre nos collectivités plus sûres?
- Utilisons-nous au mieux l'argent que nous investissons en tant que pays?
- Investissons-nous nos ressources dans les mesures qui ont le plus d'incidences positives sur la vie des Canadiens?
- Parvenons-nous à cerner et à combler adéquatement les lacunes dans le système?
- Les dispositions actuelles cadrent-elles avec les objectifs du système de justice pénale?
- Observons-nous des améliorations à la suite des réformes du système de détermination de la peine menées au cours des dernières années?
- Comment pouvons-nous moderniser notre système pour qu'il soit plus équitable, plus efficace et plus efficient?

Le système de justice pénale a fait l'objet de débats politiques très animés au Canada ces dernières décennies. Des idéaux contradictoires en ce qui concerne la réadaptation et les sanctions ont donné lieu à des démarches politiques nettement différentes et à de profonds désaccords quant à la meilleure façon d'aller de l'avant. Pourtant, il existe un consensus considérable quant à la nécessité d'une réforme.

Plusieurs personnes qui ont des démêlés avec le système de justice pénale sont des personnes vulnérables ou marginalisées. Un nombre important d'entre elles sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Certaines sont sans abri ou vivent dans la pauvreté. Dans plusieurs cas, les problèmes de ces personnes sont aggravés par le recours excessif à l'incarcération. Le système n'est pas en mesure d'attaquer complètement les problèmes qui contribuent aux comportements criminels observés au sein de ces groupes.

Les gouvernements doivent également tenir compte de la façon dont le système de justice pénale est lié aux autres systèmes de soutien essentiels au sein de notre société, comme le logement, les soins de santé, l'éducation, l'emploi, la formation et la protection de l'enfance. Ils doivent s'efforcer de mieux comprendre les causes profondes de la criminalité et veiller à ce que le Canada n'utilise pas les instruments de la justice pénale pour régler les problèmes sociaux.

Parallèlement, nous devons apporter des changements pour nous assurer que le système s'avère plus efficace pour prévenir le crime et tenir les délinquants responsables. La sécurité publique doit, maintenant et pour toujours, occuper une place d'une importance capitale. Ceux qui ont été reconnus coupables d'infractions graves doivent être tenus responsables de leurs actes. C'est là un aspect fondamental de la justice canadienne.

En ayant ces priorités à l'esprit, le gouvernement du Canada a entrepris un examen pour consulter les Canadiens et les intervenants quant à la meilleure façon de transformer le système de justice pénale. Cet examen exhaustif, le premier du genre depuis 1982, visait à guider l'action du gouvernement pour que le système de justice pénale du Canada soit juste, équitable et empreint de compassion, qu'il favorise la sécurité, le bien être et la prospérité de la société et qu'il reflète avec exactitude les valeurs et les principes du Canada d'aujourd'hui.

NOTRE ENGAGEMENT

Tout changement apporté à notre système de justice pénale aura des répercussions très importantes sur les Canadiens d'aujourd'hui et de demain, que ce soit les personnes accusées et les délinquants, ou les victimes, leurs familles et leurs collectivités.

Il est donc essentiel que toute réforme serve les intérêts des Canadiens et reflète les valeurs et les principes de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Un examen approfondi et efficace du système de justice pénale exigeait des consultations exhaustives, axées sur la délibération, avec des personnes d'origines et de mœurs diverses de partout au pays : des experts, des intervenants et les citoyens en général.

Un point fort de cet examen a donc été l'instauration d'un dialogue ouvert. Plusieurs milliers de Canadiens ont communiqué leur point de vue et leur expérience personnelle au sujet du système de justice pénale. Afin de susciter l'intérêt et d'obtenir le point de vue du plus large éventail possible de Canadiens, y compris des experts et des fournisseurs de services de première ligne, on a utilisé diverses méthodes :

- 27 tables rondes d'experts;
- des rencontres individuelles avec les intervenants;
- une campagne de mobilisation du public menée à partir d'un site Web de consultation numérique, y compris une assemblée publique sur Twitter et une discussion sur Reddit;
- 4 sondages nationaux d'opinion publique;
- 18 groupes de discussion en personne;
- une série de campagnes de sensibilisation et de mobilisation des jeunes;
- une [série de 19 articles](#) parus dans la publication en ligne *Options politiques* sur le thème « Une vision élargie de la réforme du système de justice pénale ».

Grâce à sa vaste portée, cet examen a permis d'acquérir une compréhension approfondie et révélatrice de ce que les Canadiens pensent de leur système de justice pénale et de la façon dont ils souhaitent le voir changer et évoluer.

Il est essentiel de préciser qu'au moins une table ronde a été tenue dans chaque province et territoire. Des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, des policiers, des avocats, des juges, des universitaires, des dirigeants autochtones, des organisations non gouvernementales représentant les victimes et les délinquants, des professionnels de la santé mentale, des intervenants en soutien communautaire de première ligne et des citoyens ordinaires ont notamment assisté à ces séances. Des innovateurs, des leaders d'opinion et des ambassadeurs de la réforme ont également pris part à ces discussions.

Ces intervenants ont formulé des commentaires fort utiles concernant les forces et les faiblesses du système de justice pénale. Ils ont également avancé de nombreuses idées quant à la façon dont le système pourrait être modifié et amélioré.

De plus, le ministère de la Justice a approuvé une série d'articles de fond dans *Options politiques*, une publication numérique consacrée aux débats sur les politiques publiques. Divers experts ont examiné le système de justice pénale sous différents angles dans le but d'aider le Canada à adopter une approche plus moderne et plus globale à l'égard de la criminalité.

L'un des principaux objectifs de cette mobilisation était de connaître le point de vue du public canadien. À cette fin, la recherche traditionnelle sur l'opinion publique a joué un rôle important. L'examen visait également à faire participer plus avant les Canadiens et à aller au-delà des opinions prédominantes.

À l'aide d'une campagne de publicité, on a fait la promotion des consultations et du site Web de mobilisation, qui comprenait du contenu éducatif et des [vidéos de Canadiens décrivant leurs propres expériences](#) avec le système de justice pénale. Dans le cadre de cette campagne, les Canadiens étaient invités à donner leur avis sur cinq questions clés :

- l'expérience des victimes;
- la surreprésentation des Autochtones;
- la santé mentale et la toxicomanie;
- la justice réparatrice;
- les délais judiciaires.

Un outil interactif en ligne a été utilisé pour l'envoi de commentaires par courriel et pour faciliter les discussions en direct sur ces questions.

Sur une période de deux mois à la fin de 2017 et au début de 2018, les publications dans les médias sociaux concernant l'examen ont été consultées plus de 4,4 millions de fois. Des Canadiens de partout au pays y ont contribué, y compris des proches de victimes, des universitaires et des chercheurs, des employés de première ligne au sein d'organismes communautaires, des personnes reconnues coupables d'une infraction criminelle, des Autochtones vivant dans les réserves et en dehors de celles-ci, et des Canadiens intéressés.

Afin d'élargir davantage la portée de la campagne et d'accroître l'engagement concret des Canadiens, un forum de discussion en ligne prisé (Reddit) a été utilisé pour promouvoir le processus de consultation auprès d'une collectivité de jeunes adultes. La première initiative lancée sur Reddit par le ministère de la Justice a permis de recueillir plus de 400 réponses.

Une assemblée publique sur Twitter, animée par l'ancien secrétaire parlementaire Marco Mendicino, a donné aux Canadiens une occasion supplémentaire de rencontrer un représentant élu en temps réel et d'exprimer leur point de vue, leurs préoccupations et leurs idées. L'activité d'une heure a permis de recueillir 560 gazouillis, publiés par 161 utilisateurs.

L'ampleur du processus de consultation, sa transparence et sa nature inclusive ont contribué au grand nombre de personnes consultées et à sa réussite. On a encouragé les Canadiens et les experts de diverses disciplines professionnelles à penser différemment et à approfondir leur réflexion à l'égard du système de justice pénale. Grâce aux méthodes de consultation novatrices utilisées, l'examen a permis d'obtenir une vision plus globale de la réforme de la justice pénale.

En tout, plus de 11 000 Canadiens ont participé activement à la consultation publique sur la possibilité de transformer notre système de justice pénale. Ils ont exprimé leur opinion et leur point de vue sur un certain nombre de questions liées à la justice pénale, dont les suivantes :

- la détermination de la peine (y compris les peines minimales obligatoires et le recours à des peines autres que l'emprisonnement);
- les infractions contre l'administration de la justice;
- les droits des victimes d'actes criminels;
- la nécessité de disposer de données et de renseignements mieux intégrés et plus exhaustifs sur le système de justice pénale;
- l'incidence du système sur les populations vulnérables;
- la sécurité publique;
- la justice réparatrice;
- la nécessité de veiller à ce que le Canada n'utilise pas les instruments de la justice pénale pour régler les problèmes sociaux;
- la confiance globale dans le système de justice pénale canadien.

Le ministère de la Justice a remporté plus tard le prix du « Projet canadien de l'année » et le « Prix pour l'avancement de la pratique – Créativité, contribution et innovation au sein de la profession » de l'Association internationale pour la participation publique.

Le processus de consultation des intervenants et du public a également donné lieu à la publication d'un certain nombre de documents publics importants, qui décrivent en détail les perspectives et les priorités des Canadiens en ce qui a trait à la réforme de la justice pénale :

- [Sondage national sur la justice de 2017 : Enjeux liés au système canadien de justice pénale](#)
- [Sondage national sur la justice de 2016 : Le système canadien de justice pénale](#)
- [Rapport de consultation auprès des Canadiens sur le système de justice pénale](#)
- [Repenser le système canadien de justice pénale](#)
- [Une vision élargie de la réforme du système de justice pénale](#)
- [Un rapport sur les consultations avec les acteurs clés provinciaux et territoriaux](#)
- [Le système de justice que nous souhaitons : mobilisation des jeunes à l'égard du système de justice pénale](#)

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU : LES PROBLÈMES

En raison de sa nature même, le processus de consultation a permis de recueillir un large éventail de points de vue. En dépit de la nature générale de l'examen, il a été parfaitement possible de dégager un consensus sur certaines questions clés. En plus de souligner la nécessité pour le système de justice pénale de promouvoir la sécurité publique et de tenir les délinquants responsables de leurs actes, les participants ont signalé un certain nombre de problèmes systémiques :

- Le système est archaïque et n'a pas suivi le rythme d'évolution de la société. Certains de ses principes et de ses valeurs sont désuets, comme le fait de trop compter sur les sanctions et l'incarcération et de ne pas miser suffisamment sur la réadaptation et les sanctions communautaires.
- La justice réparatrice et les autres solutions de rechange ne sont pas suffisamment exploitées comme mesures efficaces pour tenir les individus responsables de leurs actes.
- Le système cible de façon disproportionnée les personnes appartenant à des groupes démographiques particuliers, principalement les Canadiens de race noire et les Autochtones, et il est particulièrement mal adapté aux réalités des groupes vulnérables et marginalisés, dont les personnes souffrant de maladie mentale ou de toxicomanie.
- Le système est souvent utilisé pour s'attaquer à des problèmes qui, fondamentalement, sont d'ordre social, dont la pauvreté et l'itinérance. Dans bien des cas, les personnes vulnérables entrent dans le système en grande partie à cause de leur situation et du manque d'options qui s'offrent à elles. Ces personnes finissent souvent par revenir dans le système.
- Les gens font face à des problèmes qui touchent souvent d'autres systèmes sociaux, qui n'ont aucun lien avec le système de justice pénale. L'information n'est pas échangée ni intégrée de façon adéquate entre les différents systèmes.
- Les lois actuelles, en particulier en ce qui concerne les peines minimales obligatoires, limitent inutilement le pouvoir judiciaire discrétionnaire.
- Le système entraîne souvent de longs délais avant que l'affaire ne soit instruite, ce qui a des répercussions négatives sur l'accusé et sur la victime du crime, qui sont tous deux forcés d'attendre que justice soit faite. Le temps de traitement des dossiers au sein des tribunaux pour adultes continue d'augmenter, même si le nombre total de dossiers diminue.
- Le système est trop surchargé par des infractions contre l'administration de la justice relativement mineures, comme le défaut de comparaître. Le nombre d'infractions du genre a nettement augmenté au cours des dernières années, et celles-ci contribuent aux retards importants observés dans le système judiciaire.
- On manque cruellement de données et de renseignements sur ce qui se passe dans le système de justice pénale, notamment sur les personnes qui s'y trouvent et pourquoi, de même que sur les approches qui s'avèrent efficaces.

Des obstacles à la justice subsistent encore pour les victimes et les survivants d'actes criminels, qui se sentent souvent isolés, frustrés et sans voix. Les obstacles les plus importants qu'ils rencontrent sont les suivants :

- **Le signalement insuffisant** – Les victimes (surtout les victimes d'agression sexuelle) choisissent souvent de ne pas signaler les crimes commis à la police par peur d'en subir les conséquences ou par crainte que leur cas ne soit pas pris au sérieux. Elles n'ont pas confiance dans l'intégrité du système de justice pénale.
- **Les délais avant la tenue des procès** – Souvent, les affaires ne sont instruites qu'après un long délai. Lorsque l'affaire est finalement entendue, ce délai a déjà eu d'importantes répercussions pour la victime. En raison du temps nécessaire avant que certaines affaires soient portées devant les tribunaux, on compte actuellement dans les prisons provinciales plus de personnes en attente de leur procès ou de leur sentence que de délinquants purgeant réellement une peine.

- **Le traitement réservé à l'intérieur du système** – Bien que certains progrès aient été réalisés, les victimes continuent de signaler qu'elles ne sont pas toujours traitées avec compassion et respect, à l'intérieur du système de justice pénale. Elles se sentent souvent exclues du système, qui les laisse parfois encore plus traumatisées.
- **Le manque de services de soutien abordables, offerts en temps opportun** – Les victimes sont particulièrement préoccupées par le manque de services de soutien qui leur sont offerts, pendant le processus de justice pénale et une fois leur dossier traité.

En résumé, l'examen a montré qu'il est largement reconnu que notre système de justice pénale doit faire l'objet d'une réforme globale et qu'il doit, notamment, être plus souple afin de lutter contre la criminalité et de répondre aux besoins des personnes touchées d'une manière nouvelle et différente.

Plus précisément, les participants aux consultations étaient nombreux à penser que le système de justice pénale ne devrait plus être utilisé pour résoudre les problèmes sociaux. Les enjeux qui poussent certaines personnes à commettre des crimes seraient mieux traités grâce à une approche multisectorielle, axée sur la collaboration. La transformation la plus importante consistera, en fin de compte, à offrir des services de soutien appropriés aux personnes qui n'ont pas leur place, au départ, dans le système de justice pénale. La plupart des personnes qui se retrouvent à l'intérieur du système, tel que nous le connaissons aujourd'hui, ont besoin d'autres services sociaux.

Parallèlement, nous avons très clairement entendu que la sécurité publique doit conserver une place primordiale dans le système et que les délinquants doivent être tenus responsables de leurs actes.

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU : LES SOLUTIONS POSSIBLES

Les gens se sont penchés non seulement sur les problèmes du système de justice pénale, mais aussi sur les solutions. Les consultations ont donné lieu à toute une gamme de points de vue et de suggestions. Dans les nombreux types de forums consultatifs, il y a eu un certain consensus sur des sujets, y compris la nécessité de faire ce qui suit :

- Remanier les fondements du système de justice pénale pour accorder moins d'importance à la « punition » des délinquants et se concentrer plutôt sur la prévention, la déjudiciarisation et la réadaptation, tout en veillant à ce que les délinquants soient tenus responsables de leurs actes.
- Intégrer la justice réparatrice et d'autres méthodes de rechange dans le système de justice pénale traditionnel.
- Adopter une perspective plus large pour examiner comment notre système de justice pénale interagit avec d'autres systèmes sociaux, notamment le logement, la santé, la garde d'enfants et le soutien du revenu, et comment certaines personnes finissent par être laissées pour compte et se retrouvent dans le système. Les changements apportés au système de justice pénale ont d'importantes répercussions sur ces systèmes et sur les personnes qui s'y trouvent.
- Mieux prendre en compte et, en collaboration avec divers organismes, mieux combattre les causes profondes de la criminalité, notamment les possibilités limitées d'éducation et d'emploi ainsi que les services sociaux limités. L'interdépendance de la justice pénale et des autres systèmes sociaux exige une collaboration non seulement entre les intervenants qui travaillent dans le système, mais aussi entre les gouvernements.
- Adopter une démarche axée sur la résolution de problèmes pour lutter contre la criminalité. Cette démarche pourrait englober le recours à des tribunaux spécialisés, comme les tribunaux de traitement de la toxicomanie, les tribunaux de santé mentale, les tribunaux de violence familiale et les tribunaux autochtones. En principe, il en résulterait des méthodes de justice plus efficaces fondées sur une compréhension plus détaillée de questions et de problèmes particuliers.

- Abolir ou limiter les peines minimales obligatoires afin que les juges puissent mieux tenir compte de la situation particulière d'un délinquant, et qu'ils puissent veiller à ce que la peine infligée corresponde vraiment au crime et oblige le délinquant à répondre de ses actes.
- Accroître la reddition des comptes, la transparence et la surveillance en ce qui a trait au recours à l'isolement préventif dans l'ensemble du système de justice pénale.
- Adopter une approche pangouvernementale pour rendre la réhabilitation plus accessible, afin de s'assurer que certains délinquants ont la possibilité de tourner la page sans qu'un casier judiciaire les empêche de se concentrer sur l'avenir.
- Réduire les délais judiciaires.
- S'efforcer de remédier au nombre disproportionné de personnes appartenant à certains groupes démographiques dans le système de justice pénale et mettre en place des mesures pour mieux répondre aux besoins des personnes ayant des problèmes de santé mentale ou liés à la consommation d'alcool ou de drogues.
- Accroître la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires afin de définir et de mettre en œuvre les priorités clés de la réforme.
- Accroître les connaissances des fonctionnaires du système de justice en leur donnant de la formation sur des questions comme les traumatismes liés à l'agression sexuelle et les formes traditionnelles de justice autochtone.
- Modifier la *Charte canadienne des droits des victimes* pour que les victimes reçoivent automatiquement les renseignements nécessaires plutôt qu'elles aient à les demander.
- Fournir davantage de financement et de ressources aux organismes qui aident les victimes.
- Renforcer les capacités des services aux victimes et des professionnels de la justice pour leur permettre de mieux répondre aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés de victimes.
- Améliorer la collaboration intersectorielle entre les secteurs de la santé et de la justice pour que les victimes aient un meilleur accès à des services de soins de santé à long terme comme le counseling.
- Élaborer et améliorer des approches axées sur les victimes tout au long du processus de justice pénale afin d'accroître la confiance des victimes dans le système et les taux de signalement.
- Veiller à ce que toutes les victimes d'actes criminels bénéficient des possibilités de justice réparatrice, en particulier celles qui sont fondées sur une pratique axée sur la victime et tenant compte des traumatismes.
- Agir de façon proactive pour accroître le couplage de données et intégrer les liens du système d'information entre le système de justice pénale et d'autres systèmes sociaux.

De plus, au cours de l'examen, on a fréquemment soutenu qu'il fallait officialiser des mécanismes permanents afin que le système de justice pénale puisse apprendre de ses propres expériences, réussites et lacunes. Cela l'aiderait à mieux s'adapter à l'évolution de la situation.

Le système de justice pénale du Canada devrait contribuer à promouvoir un Canada sûr, paisible et prospère. Pour que ce but puisse être atteint, le système doit être juste et objectif. Il doit également être suffisamment souple pour tenir compte des répercussions disproportionnées sur certains segments de la société canadienne.

CE QUE NOUS FAISONS DÉJÀ

Le gouvernement fédéral a proposé des mesures concrètes pour améliorer l'efficacité de notre système de justice pénale. Il commence également à faire écho à certains des points de vue présentés lors des consultations auprès des Canadiens sur la façon dont le système devrait changer.

Voici quelques changements de programme en cours d'élaboration :

- Le Gouvernement du Canada a développé une meilleure démarche relativement aux infractions liées à l'administration de la justice.
- Le ministère de la Justice est en train d'élaborer un cadre de surveillance du rendement pour recenser et combler les lacunes dans les données et pour que l'on puisse prendre connaissance plus facilement de l'information sur le rendement du système de justice pénale.
- Le ministre fédéral, et les ministres provinciaux et territoriaux responsables de la justice ont appuyé le recours accru à la justice réparatrice et approuvé des principes clés pour régir son application en matière criminelle.
- Le financement fédéral de l'aide juridique pénale a été augmenté pour appuyer un plus grand nombre de services d'aide juridique destinés aux Canadiens économiquement défavorisés.
- Le soutien fédéral au Programme de justice autochtone et au Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones a été accru pour aider à combler les lacunes dans les services offerts aux Autochtones dans l'ensemble du système de justice pénale.
- En collaboration avec les provinces et les territoires, une stratégie pancanadienne visant à réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale a été élaborée.

Le gouvernement du Canada a présenté un certain nombre de mesures législatives pour rendre le droit pénal plus équitable, plus clair, plus pertinent et plus accessible, tout en renforçant la sécurité publique.

Le Parlement a adopté les projets de loi suivants :

- Le projet de loi C-16 a modifié le *Code criminel* afin d'offrir une meilleure protection contre le discours haineux aux Canadiens transgenres et de diverses identités sexuelles.
- Le projet de loi C-45 a instauré un nouveau régime pour légaliser et réglementer strictement le cannabis ainsi que restreindre l'accès à celui-ci.
- Le projet de loi C-46 a modifié le *Code criminel* pour moderniser les lois canadiennes sur la conduite avec facultés affaiblies et pour restructurer et réformer l'ensemble du régime de transport du *Code criminel*.
- Le projet de loi C-51 a modifié le *Code criminel* pour 1) codifier et clarifier certains aspects du droit en matière d'agression sexuelle afin de prévenir les mauvaises applications de la loi et de rendre le système de justice pénale plus compatissant envers les plaignants en matière d'agression sexuelle; 2) supprimer les dispositions qui ont été jugées inconstitutionnelles, tout en proposant d'autres réformes liées à la *Charte*; 3) supprimer un certain nombre de dispositions périmées ou excédentaires.
- Le projet de loi C-51 modifie également la *Loi sur le ministère de la Justice* afin de créer une nouvelle obligation pour le ministre de la Justice : pour tous les projets de loi du gouvernement, il doit déposer des déclarations relatives à la *Charte* qui décriraient les effets potentiels d'un projet de loi sur la *Charte canadienne des droits et libertés*.

D'autres propositions législatives (le défunt projet de loi C 75) visant à moderniser le système et réduire les délais a reçu l'assentiment parlementaire le 21 juin 2019. Ces mesures législatives incluent des changements exhaustifs afin de renforcer, transformer et moderniser le système de justice pénale. Ces modifications apporteront des changements culturels nécessaires au système de justice pénale et à la façon dont il opère. Celles-ci permettront aussi d'aider à réduire la surreprésentation des peuples Autochtones et des populations vulnérables au sein du système de justice pénale incluant des personnes ayant des problèmes de santé mentale ou liés à la consommation d'alcool ou de drogues. Cette législation change:

- de restreindre l'utilisation des enquêtes préliminaires aux infractions les plus graves pour faire en sorte que les affaires criminelles puissent arriver plus rapidement à l'étape du procès;
- de renforcer l'intervention en matière de violence conjugale;
- de rationaliser les processus de libération sous caution afin de garantir un accès plus rapide à la justice;
- de fournir aux juges des outils plus efficaces pour gérer les affaires dont ils sont saisis;
- d'améliorer le processus de sélection des jurys de manière à ce que ceux-ci soient plus représentatifs de la population canadienne;
- d'accroître le pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne les infractions relatives à l'administration de la justice;
- de reclasser les infractions afin de permettre aux tribunaux de traiter plus efficacement les affaires moins graves, ce qui libérerait des ressources pour traiter les infractions plus graves;
- d'améliorer le régime des suramendes compensatoires en donnant aux juges un pouvoir discrétionnaire;
- de faciliter les enquêtes et les poursuites en ce qui a trait aux infractions relatives à la traite de personnes;
- de supprimer les lois que la Cour suprême du Canada a jugées inconstitutionnelles.

En outre, le gouvernement du Canada a modernisé le processus de nomination des juges afin de diversifier davantage la magistrature.

Ensemble, ces réformes législatives et ces réformes de programme représentent des étapes initiales, mais importantes vers la mise à jour et l'amélioration du système de justice pénale canadien. Elles appuient également un certain nombre de mesures dans les provinces et les territoires pour remédier à la lenteur du système de justice pénale.

MESSAGES CLÉS DES CANADIENS ET CANADIENNES

Les suggestions reçues par les participants et les acteurs clés au cours de la revue ont identifié quatre mesures concrètes qui jetteraient les bases d'une transformation à moyen et à long terme. Ces mesures tiennent compte d'un grand nombre des thèmes appuyés presque unanimement par les personnes qui ont participé aux consultations. Il reste encore beaucoup à faire pour transformer le système de justice pénale.

- 1. Les principes de la justice réparatrice pourraient jouer un rôle plus important.** Les participants à la revue éprouvaient que le système de justice pénale mettait, parfois, trop l'accent sur l'infraction plutôt que sur le délinquant. Il Les acteurs clés et les partenaires ont suggéré que pour répondre à certaines des plus grandes préoccupations du système, on pourrait mettre davantage l'accent sur le milieu et la situation d'une personne, sur la réadaptation des délinquants et la prévention du crime, et sur la réparation du tort causé aux victimes d'actes criminels. La justice réparatrice considère le crime comme une violation des personnes et des relations, et non seulement comme une violation contre l'État. Elle cherche à offrir des possibilités de trouver des solutions plus durables à la criminalité. Elle peut améliorer l'accès à la justice et les résultats pour les victimes et les collectivités. Elle peut également contribuer à réduire les taux d'incarcération, tant en général qu'au sein de certains groupes démographiques marginalisés.

Plusieurs exemples de comment la justice réparatrice peut être bien adaptée pour traiter certaines formes de criminalité tout en demandant des comptes aux délinquants ont été identifiés au cours de la revue. Ces exemples démontrent que la justice réparatrice peut s'attaquer aux préjudices causés par la criminalité en favorisant la restauration, la réparation et la réinsertion sociale.

- 2. Davantage de mesures concrètes et spécifiques pourraient être prises pour réduire la surreprésentation dans le système des populations vulnérables et de certains groupes démographiques.** Il est bien documenté que les peuples autochtones du Canada sont largement surreprésentés dans le système de justice pénale. Les Canadiens noirs sont également surreprésentés, tout comme ceux qui sont vulnérables ou marginalisés d'autres façons, comme les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de consommation d'alcool et de drogues. Les participants à la revue ont a plusieurs reprises mis l'emphase sur l'importance de la collecte de données et des améliorations clés à apportés au système d'information judiciaire. Simplement, plusieurs participants croyaient que l'importance de ce problème n'était pas bien compris au Canada. Il est largement admis que les solutions à cette question ne relèvent pas entièrement du système de justice pénale.

- 3. Poursuivre la réforme de la détermination de la peine.** Une majorité de participants croient que la meilleure façon de déterminer des peines équitables et appropriées pour les délinquants consiste à donner au moins un certain pouvoir discrétionnaire aux juges. Peu croient que l'application de la même peine à tous les délinquants est juste et appropriée. Nombreux sont ceux qui appuient l'idée d'une commission de détermination de la peine pour faire en sorte que les peines soient justes, uniformes et adaptées à notre société moderne.

Le processus de consultation a clairement indiqué que la plupart des Canadiens veulent que les juges tiennent compte des caractéristiques du délinquant (comme la santé mentale, les troubles cognitifs et les problèmes de dépendance ou de pauvreté) avant de décider d'une peine. Les participants étaient fortement en faveur de peines moins sévères pour les crimes mineurs non violents et de peines plus longues pour les infractions avec violence les plus graves.

- 4. Les lacunes sur le plan des données et de la mesure de la performance pourraient être améliorées.** Les participants à la revue ont noté les lacunes de longue date en matière de données et d'information limitent grandement notre capacité de comprendre le système de justice pénale et de cerner les problèmes, d'évaluer le rendement et les progrès, et d'appuyer les changements fondés sur des preuves en matière de stratégie, de législation et de programmes. Le problème ne se limite pas au manque de données sur les cheminements au sein du système de justice pénale, il est également lié à l'incapacité de suivre le passage des personnes d'un système à l'autre ou de comprendre les circonstances qui font que ces personnes entrent dans le système.

Le système de justice pénale du Canada interagit de façon complexe avec une myriade d'autres systèmes sociaux comme ceux de la santé, du soutien du revenu, de la protection de l'enfance et du logement. Toute réforme doit tenir compte des conséquences inattendues et néfastes pour les délinquants, les victimes, leur famille et leur collectivité, et les limiter.

L'examen a montré que la façon dont nous réagissons à la criminalité reflète nos valeurs et nos principes en tant que pays. Les réformes fondées sur des données probantes pourraient favoriser une société plus sûre et plus juste, et un système de justice pénale plus efficient et plus efficace.

CONCLUSION

Cet examen exhaustif a permis d'amorcer et de faire avancer un débat national sur le système de justice pénale au Canada, son rôle, sa structure, ses objectifs et sa capacité de répondre aux priorités des Canadiens. L'examen a mis en lumière les possibilités de changements réels et durables.

Les Canadiens méritent et veulent un système qui fonctionne bien, qui répond efficacement aux besoins des victimes, qui garantit la sécurité de nos collectivités et qui protège les personnes vulnérables. Nous méritons tous un système juste, compatissant et équitable qui reflète nos valeurs modernes.

Notre système de justice est complexe, et les organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux y jouent tous un rôle. Même si les participants à l'examen ont reconnu la nécessité d'apporter des changements, ils ont également reconnu que nous devons adopter une approche mesurée qui tienne compte de la complexité du système. Il est nécessaire d'examiner attentivement les incidences et l'harmonisation de chaque réforme potentielle dans les différents ordres de gouvernement et les institutions qui ont un rôle à jouer dans le système.

Il a souvent été reconnu que tout changement apporté à notre système de justice pénale, qu'il soit mis en œuvre au moyen de lois, de politiques ou de programmes, aura de profondes répercussions, dont l'effet se fera sentir pendant des décennies. Les changements auront des répercussions sur les personnes qui entrent dans le système, ainsi que sur les victimes d'actes criminels et la société canadienne dans son ensemble.

Le rôle du système de justice pénale consiste à préserver la sécurité publique, à promouvoir le respect de la loi et à lutter contre la criminalité d'une manière juste, équitable, efficace et compatissante. Cette période de changements importants nous offre de grandes possibilités, mais crée aussi des défis considérables. Les messages clés des Canadiens et des Canadiennes provenant de cette revue visent à faire en sorte que la victime et le délinquant participent activement à la quête de justice. Les participants, acteurs clés et nombreux Canadiens qui se sont engagés au sein de ces consultations ont clairement souligné l'importance de la réparation des relations, en veillant à ce que les victimes aient une voix puissante clé dans ce processus et en leur permettant de guérir. Parallèlement, elles soulignent l'importance d'encourager les délinquants à assumer la responsabilité des actes qu'ils ont commis. Ce travail est difficile, mais il doit se poursuivre d'une manière réfléchie, cohérente et globale pour refléter le genre de pays que nous sommes et le genre de pays que nous voulons devenir.